

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

Le douze mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie d'Arue, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUPRAT, Maire sortant.

ORDRE DU JOUR :

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Subvention association
- Questions diverses

Présents : Frédéric DUPRAT, Christelle DARRIEUX, Christian FAUCHER, Marie-France BATTY, Jean-Luc HENNART, Nadine LABAT, Stéphane BARBE, Séverine LAFITTE, Jeremy VERNEY, Dominique VUILLEMARD.

Absent : Gaëlle GUÉRIN

Procuration : Gaëlle GUÉRIN donne pouvoir à Marie-France BATTY

Secrétaire de séance : Christelle DARRIEUX

I – APPROBATION DES PV du 20/03/2026 et du 12/04/2026

Les procès-verbaux des séances du 20 mars 2026 et du 12 avril 2026 sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité : 11 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSENTIONS.

II – PROPOSITION DE LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – Délibération n°22/2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts relatives à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il précise que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou de son représentant, président de droit, ainsi que de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit proposer une liste de vingt-quatre personnes répondant aux conditions requises. Cette liste est transmise à la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), laquelle procède ensuite à la désignation des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants appelés à siéger au sein de la CCID.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la liste des vingt-quatre personnes proposées, conformément au tableau transmis par la Direction générale des finances publiques.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve la liste des vingt-quatre personnes, proposée par Monsieur le Maire et autorise sa transmission à la Direction départementale des finances publiques pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026**III – CONVENTION AVEC LA SPA ET PARTICIPATION FINANCIERE A UNE CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS – Délibération n°23/2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la présence d'une population de chats errants, notamment constatée au niveau de la route du Barton, dont la prolifération est susceptible de générer des problèmes de salubrité et d'hygiène publique.

Dans ce cadre, des échanges ont été engagés avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), en lien avec l'association « Les Chats de la Launette », afin de mettre en œuvre une campagne de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants présents sur le territoire communal.

Monsieur le Maire précise que le coût de participation demandé à la commune s'élève à 55 € par chat stérilisé, la SPA prenant également en charge une partie des frais dans le cadre de la convention proposée. Les animaux concernés seront identifiés par puce électronique au nom de la commune, conformément à la réglementation applicable.

Il rappelle également que la commune est tenue d'assurer le suivi des colonies de chats libres ainsi que leur alimentation lorsqu'aucune association ou structure habilitée n'est en mesure de le faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec la SPA ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la SPA ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- Approuve le versement d'une participation communale de 55 € par chat stérilisé dans le cadre de cette opération.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :**➤ Monsieur le Maire :**

- **L'Alpi :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des enjeux croissants liés aux risques de cybersécurité et rappelle les recommandations de la Préfecture concernant la sécurisation des échanges électroniques et la protection des adresses de messagerie des élus.

Dans ce cadre, il propose d'adhérer à une solution de messagerie sécurisée proposée par l'ALPI, permettant la mise à disposition d'adresses électroniques professionnelles sécurisées de type Zimbra pour chaque élu du Conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de mettre en place un test de cette solution pour une durée d'un an, afin d'en évaluer l'efficacité, l'ergonomie et l'adéquation aux besoins de la commune.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

Après débat au sein du Conseil municipal, les élus soulignent que cette démarche répond avant tout à un enjeu de sécurité des échanges et de protection des données. Ils souhaitent néanmoins solliciter des précisions complémentaires auprès de l'ALPI concernant les garanties offertes par le dispositif.

- **Dispositif des « Cadets de la Sécurité » :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du dispositif des « Cadets de la Sécurité » mis en place depuis 2018 au sein du collège de Roquefort, en partenariat avec le SDIS des Landes et le centre de secours de Roquefort-Arue.

Il précise que ce dispositif, qui contribue à la sensibilisation des jeunes aux métiers de la sécurité civile et au civisme, n'est désormais plus financé par l'Éducation nationale. Le collège sollicite ainsi les collectivités territoriales partenaires afin d'en assurer la pérennité.

Monsieur le Maire indique que le budget prévisionnel pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 3 560 €.

Il propose au Conseil municipal d'apporter un soutien financier sous la forme d'une subvention de 360 € au titre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable de principe à l'attribution d'une subvention de 360 € et précise qu'une délibération formelle sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin d'en autoriser le versement.

- **Participation financière aux fournitures scolaires – Collège Georges Sand :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par l'association des parents d'élèves du collège Georges Sand, relative à la mise en place d'un service de fournitures scolaires à destination des familles.

Ce dispositif permet un achat groupé des fournitures scolaires demandées par l'établissement, afin d'en réduire le coût pour les familles.

Monsieur le Maire précise que certaines communes participent financièrement, de manière totale ou partielle, à ce dispositif, et que l'association sollicite à ce titre la commune afin de connaître les modalités d'aide financière qui pourraient être accordées aux familles résidant sur le territoire communal pour l'année scolaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire, comme l'année précédente, l'aide financière accordée aux familles au titre des fournitures scolaires.

- **Enquête public centrale photovoltaïque Baudignan :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande du Président de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac, les communes membres sont invitées à apporter leur contribution dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de parc photovoltaïque envisagé sur la commune de Baudignan.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales caractéristiques du projet ainsi que les éléments portés à sa connaissance dans le cadre de cette consultation. Il expose également son analyse et son avis sur ce dossier.

- **Assurances dédiées aux élus locaux :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception de courriers adressés par le Crédit Agricole et Groupama concernant des contrats d'assurance spécifiquement conçus pour les maires et les élus locaux. Ces offres visent à renforcer la protection personnelle des élus dans l'exercice de leurs fonctions et à leur apporter un accompagnement adapté face aux risques auxquels ils peuvent être exposés.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

Monsieur le Maire souhaite porter cette information à la connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux et les informe de l'existence de dispositifs d'assurance spécifiques destinés aux élus locaux, pour ceux qui n'en auraient pas connaissance.

➤ **Stéphane BARBE :**

- **Signalements reptiles :** Monsieur BARBE fait état d'une recrudescence de la présence de vipères et de couleuvres près de chez lui. Il invite à faire preuve de vigilance.

➤ **Christian FAUCHER :**

- **Arbre cimetière :** Monsieur FAUCHER informe le Conseil municipal qu'un habitant lui a signalé la chute d'un acacia situé sur une propriété limitrophe du cimetière communal du quartier du Ginx.
Selon les informations recueillies, l'arbre serait actuellement en appui ou en équilibre sur le mur du cimetière.

➤ **Marie-France BATTY :**

Madame BATTY présente au Conseil municipal un point d'avancement sur différents dossiers relatifs aux bâtiments communaux.

- **Projet XL Habitat :** Madame BATTY indique que, dans le cadre du projet porté par XL Habitat, deux appels d'offres ont été lancés pour la rénovation du presbytère. Un programme a été élaboré et édité par XL Habitat.
Concernant la construction de logements neufs dans le bourg, l'objectif est de chercher une optimisation des coûts. Plusieurs points ont été soulevés par la commission bâtiment lors de sa réunion du 5 mai.
- **École du Ginx :** Rappel de l'historique du bâtiment de l'école du Ginx. Présentation du devis établi par la société URETC relatif à une solution de rénovation, ainsi qu'un second devis proposant une technique alternative basée sur la mise en œuvre de micropieux.
Madame BATTY souligne que plusieurs scénarios sont à l'étude : rénovation, démolition, cession du terrain, reconstruction.
Monsieur le Maire précise que des demandes de subventions pourront être sollicitées dans le cadre de dispositifs tels que le Fonds vert ou la DETR.
- **Logement communal :** Les travaux sont terminés. Seuls les équipements électroménagers restent à acquérir et à installer.
La réception de fin de chantier devrait avoir lieu prochainement.
Une annonce pour la mise en location devra être rédigée.
- **Salle des associations :** Les joints des portes baies vitrées ont été réalisés. Quelques ajustements restent à prévoir et feront l'objet d'un suivi dans le temps.

Enfin, Monsieur le Maire indique que le devis relatif au remplacement de la porte de l'église a été réceptionné.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2026

➤ **Christelle DARRIEUX :**

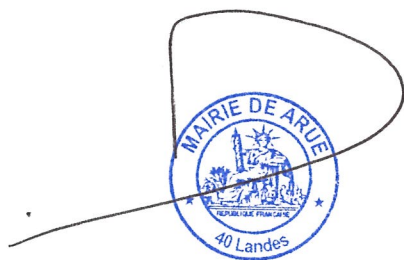
- **Bulletin municipal :** Madame DARRIEUX invite les membres du Conseil municipal à commencer à réfléchir à la rédaction des articles destinés au bulletin municipal, afin d'anticiper leur élaboration et d'éviter une surcharge de travail en fin d'année.
- **Regroupement scolaire (RPI) :** Il est indiqué que, dans le cadre du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI), des devis sont actuellement en cours d'étude concernant le système de chauffage des trois écoles.

Monsieur le Maire annonce par ailleurs que le parcours accrobranche a été rouvert au public à compter de ce jour, après les dégâts causés par la tempête. Il précise que l'ensemble des installations a été vérifié, réparé et contrôlé avant la réouverture.

La séance est levée à vingt heures.

Le Maire,
Frédéric DUPRAT

Le Secrétaire de Séance,
Christelle DARRIEUX



A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Christelle DARRIEUX, the Secretary of the Session.

Liste des délibérations prises au cours de la séance :

Délibération n°1 : 22/2026 – Proposition de liste des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
Délibération n°2 : 23/2026 – Convention avec la spa et participation financière a une campagne de stérilisation des chats errants